

## Espèces patrimoniales

Le périmètre d'étude présente une importante diversité de milieux représentée notamment par les zones humides, les landes, les prairies et les boisements, ce qui permet la présence de 11 espèces d'intérêt patrimonial. Le caractère patrimonial est présenté en annexe 2 via plusieurs listes au niveau régional, national et européen :

- listes d'espèces déterminantes de ZNIEFF,
- liste d'espèces de cohérence Trame Verte et Bleue en Bretagne,
- liste rouge des espèces menacées en France,
- liste des espèces figurant à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

D'autres espèces présentent un fort intérêt patrimonial pour la région, mais elles n'ont pas été retenues ici car observées de manière irrégulière dans la zone d'étude. Il s'agit notamment d'espèces inféodées aux milieux humides : Grèbe à cou noir, Sarcelle d'été, Canards pilet, siffleur et souchet.

Liste des espèces d'oiseaux patrimoniales

Nom français	Nom latin	Statut biologique
<b>Espèces des milieux humides</b>		
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	M/H
Courlis cendré*	<i>Numenius arquata</i>	Migrateur
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	N/M/H
<b>Espèces de bocage et de prairies</b>		
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	N/M/H
Busard Saint-Martin*	<i>Circus cyaneus</i>	M/H
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	N/M
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	N/M/H
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	M/H
<b>Espèces de bocage et de forêts</b>		
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	Nicheur sédentaire
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	N/M/H
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	N/M

Il est proposé en annexe une monographie des espèces dont la nidification dans la zone d'étude est probable voire certaine en 2012. Le Courlis cendré et le Busard Saint-Martin, espèces remarquables en Bretagne, ne sont donc pas traités ici mais leur nidification est potentiellement possible dans les secteurs de landes de la zone d'étude.

Ces monographies sont tirées des fiches espèces éditées par le Ministère en charge de l'écologie et le Muséum National d'Histoire Naturelle<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Fiches disponibles sur le site Internet de l'Institut National du Patrimoine Naturel (INPN) : <http://inpn.mnhn.fr>

### III.3.5.3.1. Avifaune hivernante

L'inventaire des oiseaux hivernants a été réalisé en décembre 2013. Ce passage a permis de dresser une liste de 48 espèces d'oiseaux présents en période hivernale dans la zone d'étude ainsi qu'en périphérie. Parmi ces espèces, sept viennent compléter la liste des oiseaux fréquentant le secteur et 6 sont considérées patrimoniales pour la période.

Le milieu bocager composé de haies, boisements, prairies est favorable en période hivernale pour de nombreux passereaux comme le Pinson des arbres, le Merle noir, le Bruant jaune ainsi que les Grives. Ces oiseaux sont davantage fréquents dans les parties bocagères de la zone d'étude et sont observés en nombre important en hiver, par exemple : plus de 20 Grives mauvis ont été observées autour de l'hippodrome de Quenropers, huit Bruants jaunes se trouvaient dans une haie au lieu-dit « Kerchapel » etc.

Les espèces des milieux humides sont peu représentées ; quelques laridés (Mouette et Goéland) ont été observés se nourrissant dans les champs notamment aux lieux-dits « Kerbellec » et « Kervel ». Une Bergeronnette des ruisseaux était également présente en bordure de mare au lieu-dit « Toulazen ». Quant aux Bécassines des marais elles fréquentent les pâtures à proximité de l'hippodrome de Quenropers. Parmi ces espèces deux sont patrimoniales, il s'agit de la Mouette rieuse et de la Bécassine des marais qui font parties des espèces déterminantes de ZNIEFF en hiver.

Les cultures sont des zones attractives pour les oiseaux en hiver du fait de leurs richesses en nourriture. Ces zones sont fréquentées par d'importants regroupements de limicoles, ainsi au lieu-dit « Kerbellec » il a été observé 95 Vanneaux huppés et plus de 200 Pluviers dorés, ce dernier étant patrimonial. On y retrouve également de nombreux passereaux comme le Pipit farlouse, la Linotte mélodieuse, espèces patrimoniales et aussi l'Alouette des champs et l'Etourneau sansonnet.



Prairie au lieu-dit Kerbellec fréquentée par de nombreux Vanneau huppé (photos C.Morvan)

Les rapaces sont très peu représentés durant cette période, en effet seuls le Faucon crécerelle et la Buse variable ont été observés. Ils fréquentent les bosquets et les cultures pour y chasser.

Au sein du cortège des espèces caractéristiques des milieux forestiers, les espèces contactées sont, pour la plupart, sédentaires. Seuls le Tarin des aulnes, la Grive litorne et la Grive mauvis sont considérés comme strictement hivernant en Bretagne. On peut également noter la présence de plusieurs individus de Bouvreuil pivoine, espèce patrimoniale, notamment dans la partie est de l'aire d'étude. Enfin, les espèces anthropophiles, quant à elles, fréquentent les milieux urbains et hameaux où



elles trouvent quantité de nourriture disponible. Les exploitations agricoles attirent également un nombre important d'oiseaux à la recherche de nourriture.

### Espèces patrimoniales

Le périmètre d'étude présente une importante diversité de milieux représentée notamment par les zones humides, les landes, les prairies et les boisements, ce qui permet la présence de six espèces d'intérêt patrimonial pour la période hivernale (cf. Tableau ci-après). Le caractère patrimonial est présenté en annexes via plusieurs listes au niveau régional, national et européen :

- listes d'espèces déterminantes de ZNIEFF hivernant ;
- liste d'espèces de cohérence Trame Verte et Bleue en Bretagne ;
- liste rouge des espèces hivernantes menacées en France ;
- liste des espèces figurant à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Liste des espèces patrimoniales en période hivernale

Nom français	Nom latin	Espèces ZNIEFF Bretagne (hivernant)	Espèces TVB Bretagne	Priorité SCAP Bretagne	LR Bretagne Hivernant	LR Nationale Hivernant	DO	Berne
<b>Espèces de bocage et de prairies</b>								
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	x	-	-	NA	-	An. 2
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	x	-	-	DD	-	An. 2
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	-	-	-	-	LC	An. 1	An. 3
<b>Espèces de bocage et de forêts</b>								
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	-	x	-	-	NA	-	An. 3
<b>Espèces des zones humides</b>								
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	x	-	1+	-	DD	-	An. 3
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	x	-	-	-	LC	-	An. 3
<p><b>Espèces déterminantes ZNIEFF Bretagne</b> Espèces référencées parmi les listes des oiseaux pris en compte dans la détermination de ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique). <a href="http://www.donnees.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=637">www.donnees.bretagne.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=637</a></p> <p><b>Espèces TVB Bretagne</b> Espèces proposées définitivement par le MNHN pour être retenue comme espèce de cohérence Trame Verte et Bleue en Bretagne. SORDELLO R., &amp; al., 2011. <i>Trame verte et bleue – Critères nationaux de cohérence – Contribution à la définition du critère sur les espèces</i>. Rapport MNHN-SPN. 57 p.</p> <p><b>Priorité SCAP Bretagne</b> Circulaire du 13 août 2010 relative aux déclinaisons régionales de la stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines. Annexe région Bretagne. 1+ : réseau insuffisant (bonnes connaissances de l'espèce). 1- : réseau insuffisant (mauvais état de connaissance de l'espèce/habitat - espèce trop marginale). 2+ : Réseau à renforcer (bonne connaissance de l'espèce). 3 : Réseau d'aires protégées satisfaisant.</p> <p><b>Liste régionale Bretagne</b> Liste rouge : espèces globalement menacées en Europe, pour lesquelles la Bretagne joue un rôle d'importance internationale en accueillant une part significative des populations européennes. Liste orange : espèces menacées en France pour lesquelles la Bretagne joue un rôle d'importance nationale en accueillant une partie significative des populations françaises. Liste régionale : regroupe les espèces nicheuses qui, compte tenu de leur faible abondance, de leur répartition localisée ou d'un déclin marqué, présentent un risque d'extinction à court ou moyen terme en Bretagne. Bargain B., Cadiou B., Gélinaud G. et Le Nevé A., 2008. <i>Listes des oiseaux menacés et à surveiller en Bretagne</i>. Penn Ar Bed n°202, Bretagne Vivante. pp. 1-13.</p> <p><b>Liste rouge nationale</b> UICN France, MNHN, LPO, SEOF &amp; ONCFS (2011). <i>La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine</i>. Paris, France. EN : En danger. VU : Vulnérable. NT : Quasi-menacée. LC : Préoccupation mineure. DD : Données insuffisantes. NA : Non applicable.</p> <p><b>Directive Oiseaux</b> : Directive 2009/147/CE du parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Annexe 1 : espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.</p> <p><b>Convention de Berne</b> : Convention de Berne du 19/09/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Convention adoptée par la France le 22/08/1990 (Décret n° 90-756). Annexe 2 : espèces strictement protégées. Annexe 3 : espèces dont l'exploitation est réglementée.</p>								

### III.3.6. Enjeux avifaune hivernante

L'inventaire des oiseaux en hiver a donc permis d'identifier 48 espèces dont 6 patrimoniales pour cette période. Ces espèces fréquentent la plupart des habitats présents le long de la variante sud bis. Beaucoup d'entre elles utilisent les prairies pâturées et les cultures afin de s'alimenter comme les limicoles (Pluvier doré, Vanneau huppé, Bécassine des marais etc) et les passereaux (Alouette des champs, Linotte mélodieuse, Pinson des arbres etc). Tandis que les zones boisées servent de lieux de refuges et d'alimentations pour les espèces forestières, principalement sédentaires, comme le Bouvreuil pivoine, la Sittelle torchepot, le Grimpereau des jardins, etc.

Ces espèces sont donc concernées directement ou indirectement par les aménagements de la route nationale 164. Les travaux sont susceptibles de détruire l'habitat ou une partie d'habitat de ces espèces. Les collisions routières peuvent également avoir un impact sur l'avifaune, en particulier sur les rapaces nocturnes.

La quasi-totalité des espèces sont protégées par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection, interdit la destruction des individus et les nids, la destruction des nids durant la période de reproduction pour les espèces qui changent de nid tous les ans, et pour le site de nidification lui-même, pour les espèces utilisant le même nid tous les ans.

### III.3.6.1.1. Herpétofaune

#### **Amphibiens**

Le tableau ci-dessous liste les espèces contactées au cours de l'ensemble des inventaires associant leurs statuts au niveau national et européen. La carte pages 61-62, illustre les localisations des données recueillies sur le terrain.

Liste et statut des amphibiens observés dans la zone d'étude

Nom latin	Nom français	Liste rouge nationale <sup>1</sup>	Protection nationale <sup>2</sup>	Directive Habitat <sup>3</sup>	Convention de Berne <sup>4</sup>
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	LC	Art. 3	-	An. 3
<i>Hyla arborea</i> *	Rainette verte	LC	Art. 2	An. 4	An. 2
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	LC	Art. 2	An. 4	An. 2
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	LC	Art. 5	An. 5	An. 3
<i>Pelophylax kl. esculenta</i>	Grenouille verte	LC	Art. 5	An. 5	An. 3
<i>Triturus alpestris</i>	Triton alpestre	LC	Art. 3	-	An. 3
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	LC	Art. 3	-	An. 3
<i>Triturus marmoratus</i>	Triton marbré	LC	Art. 3	An. 4	An. 3
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre tachetée	LC	Art. 2	-	An. 3

1 : Statut de rareté national d'après UICN France, MNHN & SHF (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France. LC : Préoccupation mineure.

2 : Arrêté Ministériel du 19/11/2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

3 : Espèce listée en Annexe 4 ou 5 de la Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

4 : Espèce listée en Annexe 2 ou 3 de la Convention de Berne relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

\* Espèce non observée en 2012.

Chaque espèce d'amphibiens observée dans la zone d'étude au cours des inventaires fait l'objet d'une description ci-après. Les cartes de répartition pour chaque espèce sont présentées en annexe (Annexe Milieu naturel). Elles sont issues de l'Atlas des amphibiens et reptiles de Bretagne et de Loire Atlantique actuellement en cours et mené par les associations Bretagne vivante, VivArmor Nature et De mares en mares. Elles illustrent la répartition des données centralisées en décembre 2011 et sont ainsi provisoires.

#### **Crapaud commun**

Le Crapaud commun, espèce très commune en Bretagne, apprécie les milieux frais et boisés composés de feuillus ou mixtes. Les adultes effectuent le plus gros de la migration vers les sites de reproduction dès l'automne. La reproduction débute en février-mars pour une durée d'une à deux semaines. Les pontes sont situées dans des lames d'eau de faible profondeur à proximité du bord. Les têtards naissent deux semaines après, et la métamorphose intervient entre 1,5 et 3 mois plus tard. Les jeunes se dispersent alors rapidement, tandis que les adultes ont rejoint dès la fin des pontes leurs sites estivaux.

Dans la zone d'étude, le Crapaud commun a été contacté sur quatre sites différents. Des adultes et une ponte ont été observés dans un plan d'eau localisé à l'extrémité Ouest de la zone d'étude et au Nord du lieu-dit « Kerbiterrien ». Plus à l'est de l'aire étudiée deux individus ont été entendus sur le circuit de motocross de Rostrenen. À proximité de ce terrain, entre les lieux dits « le Couar » et « Pempoul Even », une dizaine d'adultes a été observée dans deux plans d'eau. Enfin, deux individus sont notés dans un bassin d'orage routier de l'actuelle RN164 situé à l'extrême sud est de la zone d'étude non loin du lieu-dit « Kermaudez ».

#### **Rainette verte**

La Rainette verte est une espèce héliophile, thermophile et arboricole. Elle occupe les deux tiers supérieurs du territoire français jusqu'au Massif Central et atteint les Pyrénées le long de la façade atlantique. Cette espèce de plaine affectionne particulièrement les points d'eau stagnants, ensoleillés, riches en végétation arborée et arbustive. En Bretagne, elle est bien présente en Ille-et-Vilaine et sur le littoral. Un noyau de population est également présent en centre Bretagne. D'après un exploitant agricole, l'espèce serait présente dans le secteur de landes et prairies humides situé au nord de l'hippodrome de Quenropers.

#### **Grenouille agile**

La Grenouille agile fréquente les forêts, les marais ou les prairies marécageuses, mais toujours à proximité de l'eau. Elle se nourrit d'insectes, de petits mollusques, d'araignées et parfois de petits vertébrés. La Grenouille agile hiberne généralement d'octobre à mars. Les femelles entrent en léthargie à terre, sous des feuilles mortes, sous une pierre ou une souche ou dans une anfractuosité du sol alors que les mâles se plaisent au fond de la vase. La reproduction débute en mars. Les femelles pondent entre 600 et 1 400 œufs qui s'accrochent en tas aux plantes aquatiques immergées. Le stade larvaire s'étale sur deux mois puis les grenouilles sortent de l'eau.



L'espèce est notée (adulte et pontes) sur les mêmes sites que le Crapaud commun, excepté sur le circuit de motocross. Les différents plans d'eau du lieu-dit « le Couar » abritent une population intéressante de Grenouille agile avec environ une soixantaine de pontes et une vingtaine d'adultes observés. L'espèce est également présente, avec des effectifs moindres, dans une mare agricole localisée entre la RN164 et le lieu-dit « Kermarquer », ainsi que dans le bassin d'orage occupé par le Crapaud commun cité plus haut (Kermaudez).

#### **Grenouille rousse**

La Grenouille rousse peut utiliser différents habitats : des broussailles aux forêts, également dans les jardins ou les habitats urbanisés. Son régime alimentaire est similaire à celui de la Grenouille agile, mais les plus grosses peuvent capturer des petits mammifères, des petits poissons et d'autres amphibiens. La Grenouille rousse commence son hibernation dans la boue au fond de l'eau en novembre et la termine en février. Mâles et femelles arrivent relativement tôt sur les sites de

reproduction (mars). Les femelles pondent ensuite des tas d'œufs (jusqu'à 4 000) dans les eaux peu profondes. Les têtards qui en sortiront s'accrocheront aux plantes aquatiques et leur développement dure deux à trois mois. Ils atteindront leur majorité sexuelle vers trois ou quatre ans.

La Grenouille rousse ne procure qu'une seule donnée d'observation dans le périmètre d'étude. En effet, deux pontes ont été trouvées dans une ornière creusée à travers une prairie humide (jonchaie). Celle-ci se trouve à proximité du la RN164 proche du lieu-dit « St-Yves ».

### ***Triton alpestre***

En plaine, le Triton alpestre est une espèce des milieux frais et ombragés. Il se reproduit dans des mares forestières, des fossés et même des lavoirs. Le triton alpestre se nourrit principalement d'invertébrés et de leurs larves. Ils consomment également des œufs d'autres tritons. La saison de reproduction débute après l'hibernation vers la mi-février. La femelle va plus tard pondre environ 250 œufs, ces œufs sont pondus un par un et placés individuellement dans la végétation aquatique.



Cette espèce a été observée au stade adulte sur deux sites de la zone d'étude. Plus de 15 individus ont été comptabilisés dans deux plans d'eau du lieu-dit « le Couar », et deux adultes étaient présents dans une mare agricole au nord du lieu-dit « Kermarquer ».

### ***Triton palmé***

Cette espèce est caractérisée par sa petite taille, elle peut être différenciée des autres tritons par la terminaison en pointe comme un bout de fil de la queue des mâles en phase aquatique. Le Triton palmé migre vers les sites de reproduction dès février. La femelle va pondre entre 290 et 440 œufs et les placer individuellement dans la végétation comme le Triton alpestre. Le Triton palmé est principalement actif la nuit, mais il est vu parfois le jour par temps pluvieux ou en période de reproduction. Il se nourrit en grande partie de crustacés, insectes, œufs d'amphibiens et mange parfois leurs propres œufs.

Le Triton palmé est l'espèce d'urodèles la plus commune sur la zone d'étude. Il est noté sur la quasi-totalité des sites inventoriés excepté sur les sites de Kerbiterrien et Kermarquer. En plus des autres sites, le Triton palmé est présent au nord du périmètre étudié dans une saulaie humide traversée par le cours d'eau le Petit Doré à proximité du lieu-dit « Kerver ». Trois individus ont également été observés dans un bassin d'orage le long de l'actuelle RN164 au niveau de Plouguernével.

### ***Triton marbré***

Le Triton marbré est le plus grand des tritons que l'on peut rencontrer en France. En début de saison, les adultes sortent de leur site d'hivernation qui peut se trouver sous une souche, un tas de pierre ou encore dans une galerie de rongeurs. Ils migrent alors jusqu'au site de reproduction situé le plus

souvent à moins d'une centaine de mètres. Ce site de reproduction est un point d'eau stagnante accueillant une végétation aquatique qui servira de support de fixation pour la ponte. Au cours de la saison de reproduction, la femelle y dépose indépendamment jusqu'à 400 œufs. Le développement de l'embryon dure environ 16 jours et la phase larvaire deux à trois mois. La saison de reproduction est suivie d'une migration post-nuptiale qui se déroule au mois de mai et les individus rejoignent ensuite leur site d'hivernation.



Cette espèce fait l'objet d'une seule mention dans la zone d'étude. Elle a été observée au stade adulte dans un des plans d'eau du lieu-dit « le Couar ».

### ***Salamandre tachetée***

La Salamandre tachetée est une espèce terrestre, nocturne, appréciant principalement les forêts fraîches et humides (surtout de feuillus). Elle passe la journée sous une grosse pierre, une souche ou un tronc d'arbre tombé au sol, généralement à moins de 100 mètres de l'habitat des larves. La période d'activité va de février-mars à octobre-novembre. L'accouplement a lieu à terre (juin-juillet), et la mise bas varie selon les régions entre janvier-février et mai dans le Nord et l'Est de la France, de septembre à mai dans l'Ouest et de mars jusqu'à juin dans les Pyrénées. Le développement larvaire, uniquement aquatique, dure entre deux et sept mois selon la date de la mise bas. La maturité sexuelle est acquise entre trois et six ans et la Salamandre peut vivre jusqu'à 20 ans.

La Salamandre tachetée est présente sur plusieurs sites fréquentés également par les autres espèces d'amphibiens. Une dizaine de larves a été notée dans un plan d'eau du site « le Couar » ainsi que dans la saulaie humide où des Tritons palmés ont été observée (voir plus haut). Le terrain de motocross semble également favorable à la reproduction de l'espèce.

## Reptiles

Durant les différentes prospections menées en 2012, trois espèces de reptiles ont été observées dans le périmètre d'étude. Toutes sont protégées en France via l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

Liste et statut des reptiles observés dans la zone d'étude

Nom latin	Nom français	Liste rouge nationale <sup>1</sup>	Règlementation nationale <sup>2</sup>	Directive Habitat <sup>3</sup>	Convention de Berne <sup>4</sup>
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier	LC	Art. 2	An. 4	An. 3
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	LC	Art. 3	An. 4	An. 3
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	LC	Art. 2	An. 4	An. 2

1 : Statut de rareté national d'après UICN France, MNHN & SHF (2009). La Liste rouge des espèces menacées en France. LC : Préoccupation mineure.

2 : Arrêté Ministériel du 19/11/2007 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

3 : Espèce listée en Annexe 4 de la Directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

4 : Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (19/09/1979, Berne).

Comme pour les amphibiens, chaque espèce de reptiles observée dans la zone d'étude au cours des inventaires fait l'objet d'une description ci-après. Les cartes de répartition au niveau régional illustrent la répartition des données centralisées en décembre 2011 par Bretagne Vivante et sont ainsi provisoires.

### Lézard vivipare

Le Lézard vivipare *Zootoca vivipara* est une espèce boréale très largement représentée dans la partie septentrionale de la France. On le rencontre dans une grande variété d'habitats plus ou moins humides. Ce préférence pour les habitats humides tient en partie à ses caractéristiques écophysologiques et, plus particulièrement, à ses pertes hydriques par évaporation et respiration plus importantes que chez les autres Lacertidae. C'est une espèce casanière dont le domaine vital peut avoir un rayon de 20 à 50 mètres. Les domaines vitaux de ce lézard peu agressif se chevauchent fortement.



Ce Lézard est bien répandu en Côtes d'Armor où il est présent sur l'ensemble du département. Sur la zone d'étude plusieurs individus ont été observés dans les milieux humides de l'hippodrome de Quenroppers ainsi qu'à proximité du terrain de motocross.

### Lézard des murailles

Le Lézard des murailles *Podarcis muralis* est une espèce méridionale étendue. Elle est présente sur l'ensemble du territoire métropolitain mais est plus rare au Nord. Il s'agit d'une espèce très ubiquiste, qui fréquente aussi bien les milieux naturels (haies, talus, friches, éboulis) que très anthropisés (murs et murets, carrières, ballast de chemin de fer, etc.).

Cette espèce semble moins présente en Côtes d'Armor que le Lézard vivipare. Dans le périmètre d'étude, le Lézard des murailles a été observé à deux reprises. Il a été noté sur la voie verte à proximité des hippodromes et sur le terrain de motocross.

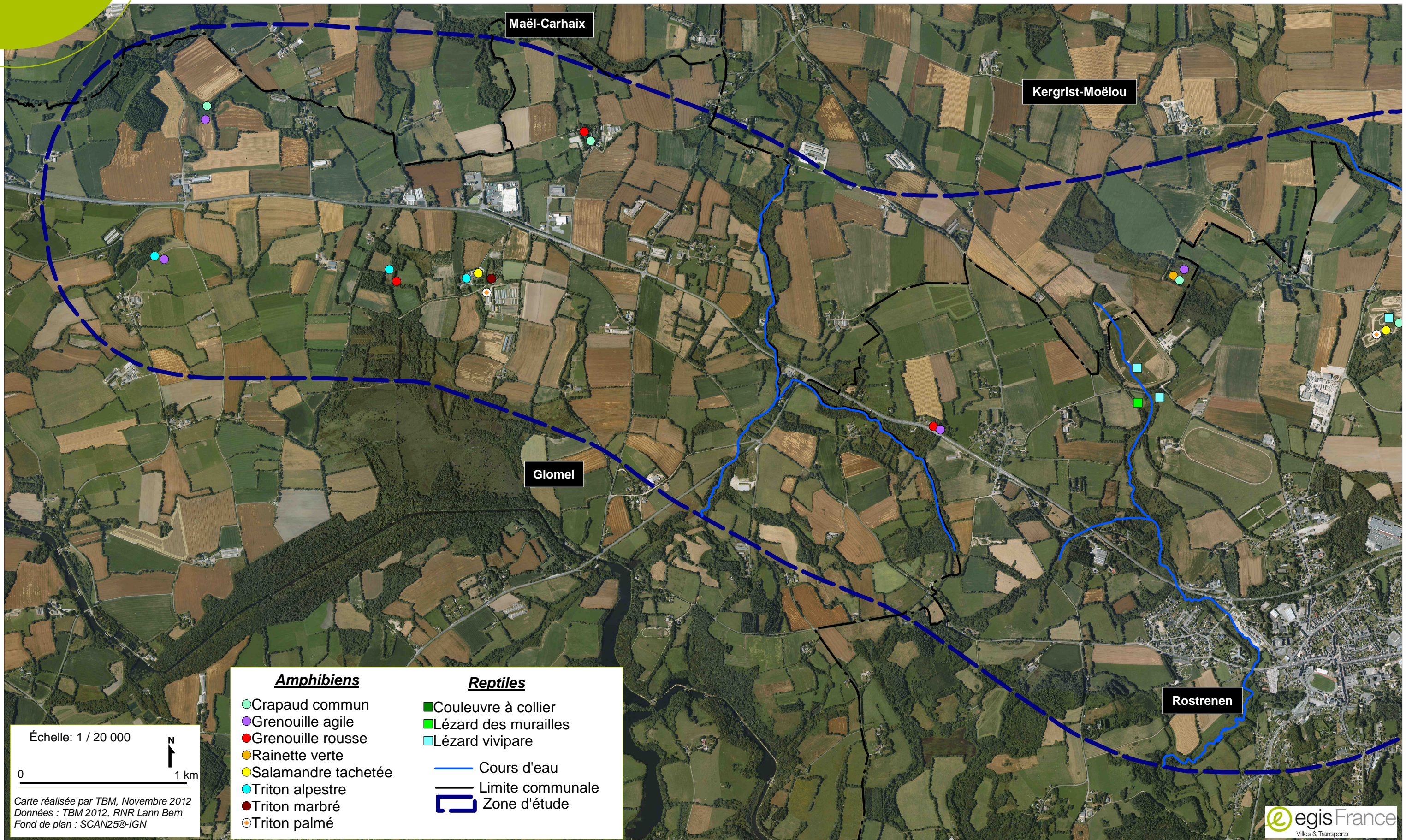
### Couleuvre à collier

La Couleuvre à collier est le plus commun des serpents français. Par son régime alimentaire, elle fréquente préférentiellement les alentours de zones humides mais se rencontre également dans des zones plus sèches, loin de tout point d'eau, comme les lisières et clairières forestières, les landes, les haies, les friches ; etc. Le domaine vital des adultes couvre en moyenne 15 ha, cependant les déplacements journaliers ne dépassent que rarement quelques dizaines de mètres.

La Couleuvre à collier est commune dans le département des Côtes d'Armor. Deux individus ont été observés dans la zone d'étude à proximité d'une mare du site « le Couar » ainsi que sur le terrain de motocross.



# Localisation des amphibiens et reptiles 1/2



# Localisation des amphibiens et reptiles 2/2

